

PLAIN E C O M M U N E

ENSEMBLE

NUMÉRO 1 • MARS 2006

Lettre d'information du Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

CONSTRUIRE L'AVENIR

Interview de Patrick Braouezec. PAGE 3

SCOT, MODE D'EMPLOI

Le Schéma de cohérence territoriale se présente. PAGE 4

QUELLE DEMARCHE ?

4 thématiques pour nourrir la réflexion. PAGE 5

DIAGNOSTIC

Caractéristiques d'un territoire en pleine mutation. PAGE 6

ENJEUX ET MOYENS

Quatres axes de développement pour le territoire. PAGE 7

AGENDA

Les rendez-vous du Scot. PAGE 8

ÉDITO

LE SCOT : UN TRAVAIL COLLECTIF

Voici le premier numéro de la lettre d'information sur le Schéma de cohérence territoriale de Plaine Commune. Nous y ferons régulièrement le point sur l'avancée de la réflexion et des décisions relatives à la définition des orientations de notre projet de territoire. Ce projet, nous voulons qu'il soit le produit d'un travail collectif, s'attachant à confronter le savoir des experts et le vécu des citoyens, afin de créer les conditions d'un développement durable du territoire, ancré dans sa réalité, ses besoins et ses espoirs.

Le Scot doit nous permettre d'y parvenir en traçant les perspectives d'un avenir commun aux villes, à la population et aux acteurs de Plaine Commune, respectant et valorisant l'identité de chacun. C'est un objectif auquel nous devons nous attacher ensemble.





INTERVIEW

Construire ensemble l'avenir de notre territoire

PLAINE COMMUNE, SCOT, PROJET DE TERRITOIRE...

PATRICK BRAOUEZEC, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, DONNE SON POINT DE VUE.

QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ LA CRÉATION DE PLAINE COMMUNE ?

PB : En se regroupant en communauté d'agglomération, nos huit villes de banlieue ont accompli un acte volontaire et original pour le développement solidaire de tout un territoire et le mieux être de sa population. Elles se sont, pour cela, appuyées sur une histoire et une évolution communes dont le dynamisme remonte loin dans le temps. En créant Plaine Commune, ces villes ont voulu donner ensemble un nouvel élan à ce secteur de la région parisienne qui a beaucoup souffert des maltraitances urbaines, économiques et sociales. En mutualisant leurs compétences et leurs moyens, elles ont décidé de dépasser les concurrences territoriales pour fonctionner comme une véritable coopérative de villes.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ D'ALLER VERS UN PROJET DE TERRITOIRE ?

PB : La décision de construire un projet de territoire participe de cette envie de se forger un destin commun. C'est pourquoi il est indispensable que ce projet soit co-élaboré avec la population et tous les acteurs du territoire. Le schéma de

cohérence territorial, le SCOT, est l'outil qui permettra d'accompagner cette construction et la mise en oeuvre de notre projet jusqu'à l'horizon 2020. Il devra favoriser un développement harmonieux, durable et solidaire, pour une plus grande qualité de vie. Il devra contribuer à une croissance maîtrisée, afin de renforcer le rôle d'acteur de tout premier plan dans le développement de la Région que Plaine Commune entend continuer à jouer.

construction d'un ensemble de bassins de vie dynamiques et complémentaires sera profitable à tous. Il y a ici une culture novatrice de l'urbain, qui considère le peuple et le métissage comme un atout et une force d'initiative, plutôt que comme un problème à éloigner des centres de vie. Ce positionnement est en lui-même un moteur de développement original et puissant.

C'EST LE SENS DU SCOT ?

PB : C'est en effet, ce à quoi nous nous engageons à travers le Scot de Plaine Commune pour lequel nous venons de délibérer. Donner un sens à l'avenir de notre territoire, c'est d'abord respecter celles et ceux qui le composent et qui l'animent quotidiennement. Nous élaborons donc un projet global, nourri de cette diversité et de ces atouts. Nous nous appuyons pour cela sur les projets de chaque ville, en les inscrivant dans une vision communautaire. Nous nous appuyons aussi sur la réflexion et l'expérience des nombreux partenaires que nous tenons à associer à cette construction.

QUEL TYPE DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGEZ-VOUS POUR L'AGGLOMÉRATION ?

PB : De par sa nature même, Plaine Commune est le meilleur moyen de contribuer à un développement qui n'exclut personne : ni villes, ni quartiers, ni populations. C'est aussi un moyen de participer ensemble au développement de l'Île-de-France, en faisant reculer les inégalités territoriales dont nos villes souffrent depuis trop longtemps. Pôle de développement émergent, pôle d'activité, d'emploi, de vie sociale, nous entendons en effet participer à un développement polycentrique de la région. La

« Il y a ici une culture novatrice de l'urbain, qui considère le peuple et le métissage comme un atout et une force d'initiative, plutôt que comme un problème à éloigner des centres de vie. »



LES GRANDES ÉTAPES



MARS 2004 :
Lancement des réflexions préalables.

29 SEPTEMBRE 2005 :
Arrêté du préfet approuvant le périmètre du SCOT sur les huit villes.

13 DÉCEMBRE 2005 :
Délibération de Plaine Commune sur le lancement de la procédure officielle d'élaboration du SCOT.

JANVIER - OCTOBRE 2006 :
Formalisation du document SCOT (Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Document d'Orientations Générales).

FIN 2006 - 2007 :
Phase d'approbation du SCOT.

EN CHIFFRES

En 2006, le territoire c'est :

8 COMMUNES
4 200 HECTARES

130 000 LOGEMENTS
122 000 SALARIÉS
13 000 ENTREPRISES
45 000 ÉTUDIANTS

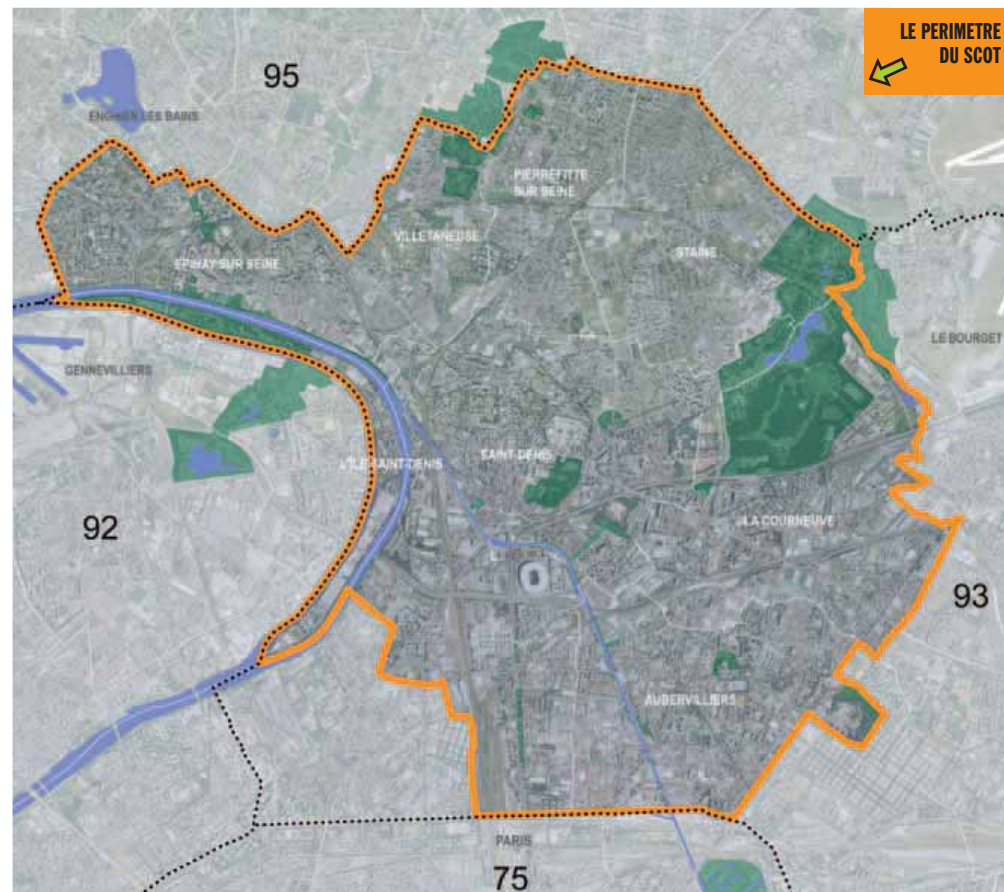
Qu'est-ce qu'un SCOT ?

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, CRÉÉ PAR LA LOI SRU, EST UN DOCUMENT DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE QUI FIXE LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE L'ORGANISATION DE L'ESPACE ET DE LA RESTRUCTURATION DES TERRITOIRES URBANISÉS.

Véritable document d'urbanisme, le SCOT précise et assure la mise en cohérence des politiques sectorielles menées en matière d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial ou d'environnement. Le SCOT entend fédérer toutes ces politiques à l'échelle de l'agglomération. Le SCOT comprend au final trois docu-

ments : un rapport de présentation qui comporte un diagnostic de l'environnement et des besoins de développement, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui est un document politique exprimant des objectifs stratégiques et, enfin, les orientations permettant d'atteindre ces objectifs à travers le Document d'orientations générales (DOG).

Etabli collégalement par les élus municipaux, le SCOT est élaboré en concertation avec les partenaires publics (État, Région, Département...) et la population. Ainsi, en s'appuyant sur l'existant et en fixant de grandes orientations de développement, le SCOT permet d'offrir une vision du territoire de Plaine Commune à 20 ans.



SCOT

Schéma de cohérence territoriale

<p>PLAN LOCAL DE L'HABITAT</p> <p>Objectif : assurer un droit au logement pour tous, une plus grande diversité sociale et favoriser une reconquête démographique</p> 	<p>PLAN COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT</p> <p>Objectif : contribuer à une meilleure qualité environnementale du territoire</p> 	<p>PLAN POUR L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI</p> <p>Objectif : anticiper au mieux les évolutions de l'emploi local</p> 	<p>SCHÉMA COMMERCIAL ET HÔTELIER</p> <p>Objectif : définir une stratégie d'implantation coordonnée des grands centres commerciaux pour faire face aux besoins des quartiers</p> 	<p>SCHÉMA TOURISTIQUE</p> <p>Objectif : mieux faire connaître le territoire aux visiteurs et aux populations locales</p> 	<p>PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT</p> <p>Objectif : mieux organiser la circulation et le stationnement, favoriser les transports en commun et les circulations douces</p> 
---	--	---	---	--	---

Quelle démarche ?

Les questions de vie sur le territoire sont prises à bras-le-corps depuis la création de Plaine Commune : le logement, l'économie et l'environnement sont des thématiques au cœur du SCOT.

Afin de nourrir la réflexion sur l'avenir de l'agglomération, quatre équipes de concepteurs ont été sollicitées pour leur savoir-faire et leur vision objective du territoire. Chacune travaille sur une thématique spécifique au territoire de Plaine Commune :

sures urbaines à restructurer.

« **Espace public et le paysage urbain** » :

■ **Equipe Jean-Pierre Charbonneau Consultant**
L'équipe effectue un travail sur la définition d'une trame paysagère et urbaine générale reflétant la variété de l'espace public communautaire.

« **Plaine Commune 2020** » :

■ **Equipe ALGOE : www.algoe.fr**
Il s'agit de dégager une vision prospective du territoire de Plaine Commune pour 2020. En parallèle, un diagnostic social a été engagé afin de prendre en compte dans le SCOT les problématiques liées à l'action sociale, à l'accès au logement et à l'insertion par l'emploi. Les agents des villes, de Plaine Commune et du Département en charge de ces sujets ont été les moteurs de ce travail formalisé par Algoé. Une étude complémentaire sur les centralités (Equipe Territoire, Sites et Cités) a également été lancée.

« **Plaine Commune en région parisienne, ses franges, ses liens avec les territoires voisins** » :

■ **Equipe AREP : www.arep.fr**
L'étude porte sur l'analyse de la place actuelle et future de la communauté d'agglomération dans l'environnement francilien, des types de relations qu'elle entretient avec les communes voisines et des conditions urbaines de ces rapports.

« **La formation historique du territoire comme point d'appui de son développement** » :

■ **Equipe SAU Eleb-Harlé.**
L'étude vise à repérer les héritages à valoriser et les bles-

Un diagnostic qui structure les enjeux du territoire

L'ÉTUDE DES ÉQUIPES ELEB-HARBÉ, CHARBONNEAU ET AREP, D'UNE DURÉE DE DEUX ANS, A PERMIS DE FAIRE LA SYNTHÈSE DES DOCUMENTS SECTORIELS DÉJÀ ENGAGÉS ET DE FAIRE RESSORTIR LES CARACTÉRISTIQUES D'UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION. EN VOICI LES PREMIERS ÉLÉMENTS :

UNE MUTATION ACCÉLÉRÉE

Plaine Commune est aujourd'hui confrontée à une mutation économique accélérée qui remet en cause son modèle urbain traditionnel. Territoire dense, jeune et populaire, à la population composite, Plaine Commune connaît des transformations économiques profondes qui créent un décalage entre l'activité et l'emploi ainsi que des tensions dans le secteur de l'immobilier.

UN ÉCLATEMENT DU PAYSAGE URBAIN

Le territoire est composé d'entités dis-

parates organisées autour de polarités fortes mais encore peu structurées. Conséquences : un manque de repères et des coupures majeures dans le paysage urbain.

DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT QUI MORCELLENT LE TERRITOIRE

Territoire de passage autour de grands axes structurants, l'agglomération doit aujourd'hui composer avec des infrastructures ferroviaires et autoroutières qui, si elles permettent une bonne desserte du territoire, créent une fragmentation spatiale importante.

UNE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

En matière d'environnement, le territoire fait face à une situation difficile : les réseaux d'assainissement sont parfois insuffisants, la gestion des déchets reste à renforcer et l'environnement sonore est particulièrement agressif pour les populations. Ces questions font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du plan communautaire de l'environnement.

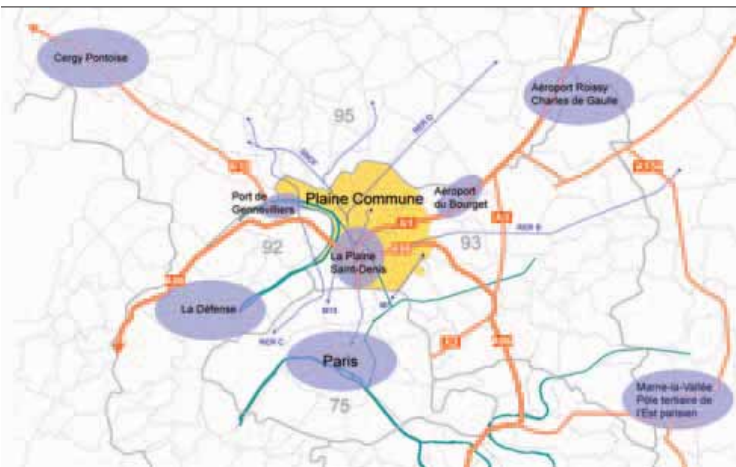
UNE IDENTITÉ ENCORE FLOUE

Alors que le territoire est reconnu au niveau national et international, son identité reste néanmoins brouillée : les grands événements sont insuffisamment valorisés et le patrimoine encore trop peu pris en compte. La dynamique culturelle et sportive dont jouit Plaine Commune risque à terme de s'essouffler.

UN TERRITOIRE ESSENTIEL POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

De part sa situation géographique, Plaine Commune est sans conteste un territoire essentiel pour l'Île-de-France. Ce positionnement demande néanmoins à être affirmé et articulé avec celui des territoires voisins.

« Un territoire essentiel pour l'Île-de-France (source Arep). »



Les enjeux et les moyens d'y parvenir

Quatre grands équilibres ont été dégagés et doivent être respectés pour permettre d'assurer, à terme, un développement harmonieux et durable du territoire.



1/ UNE PLUS GRANDE QUALITÉ DE VIE ET UNE CROISSANCE MAÎTRISÉE

Plaine Commune entend privilégier un développement qualitatif : plus de qualité de vie et plus de services pour ceux qui y travaillent tout en s'assurant d'une croissance maîtrisée.

2/ UNE DIVERSIFICATION ET UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DU NOMBRE DE LOGEMENTS

L'accueil de toutes les populations sera encouragé par la mise en place de parcours résidentiels qui intègrent l'ensemble de l'offre de logement.

3/ DES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT AU SERVICE DES BESOINS DU TERRITOIRE

Plaine Commune profitera des opportunités de développement extérieures tout en s'assurant qu'elles permettent un développement endogène du territoire.

Le développement de parcs d'activités PME et de projets technologiques permettra d'accueillir des activités économiques variées, à la fois tertiaires mais aussi secondaires (« nouvelles industries ») qui fourniront des emplois diversifiés et accessibles.



4/ UN PROCESSUS D'INCLUSION POSITIVE

Il doit permettre d'accueillir des populations nouvelles tout en rendant possible le maintien des populations actuellement présentes sur le territoire en améliorant leur cadre de vie. Cette orientation nécessite de prendre appui sur un espace de vie et un cadre urbain favorable. La construction de grands équipements et la réalisation de grands projets, matériels et immatériels, permettront de favoriser les échanges sociaux

et culturels entre les habitants, les salariés et l'extérieur.

Plaine Commune entend devenir un grand pôle d'attractivité et de centralité en Île-de-France : pôle patrimonial, basé sur la culture et l'histoire du territoire, mais aussi pôle de développement économique, universitaire et culturel. L'agglomération devra s'appuyer sur les secteurs déjà urbanisés en développement et travailler de concert avec Paris et les territoires voisins afin d'éviter l'étalement urbain de l'Île-de-France et le gaspillage des espaces naturels et agricoles de grande couronne.

QUESTIONS D'AVENIR



- Comment constituer un modèle urbain durable et pérenne ?
- Comment structurer la hiérarchie des pôles et enrichir les lieux de centralité ?
- Comment passer « de la coupure à la couture » en matière d'infrastructures de transport ?

- Comment afficher une politique sportive, culturelle et événementielle qui permette de distinguer le territoire ?
- Comment positionner l'identité du territoire au sein de la Région et l'articuler avec celle des territoires voisins ?

SCÉNARIO POUR 2020



- À terme, les « quatre quarts » de Plaine Commune que représentent le logement, l'activité économique, les équipements et les grands espaces publics doivent pouvoir occuper les 4200 hectares du territoire de façon équilibrée. La réalisation de ces objectifs d'ici 2020 devrait entraîner :
- Une augmentation de la population de 10 %, pour atteindre environ 360 000 habitants.
 - La construction de 30 000 logements en quinze ans, dont 40 % de logements sociaux,
 - La création de 180 000 emplois (au moins égal au nombre d'actifs) et une stabilité des emplois secondaires.

La concertation au cœur du SCOT

La loi SRU fait de la concertation un point essentiel de la procédure d'élaboration du SCOT. La concertation vise à associer tous les partenaires locaux, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels ou des représentants de la société civile, ainsi que l'ensemble des habitants du territoire.

Les partenaires...

Dans ce cadre, un Comité Partenarial rassemblant les acteurs institutionnels a été mis en place. Réuni aux différentes phases clés du travail, il est un espace d'échanges d'informations et de débats.

... et les habitants

Une exposition présentant le SCOT a tourné dans les huit villes de l'agglomération en 2004. Elle sera reprise en 2006 à l'occasion des fêtes des villes enrichie des avancées de l'étude. Des balades urbaines organisées sur le territoire permettront de sensibiliser les habitants aux objectifs du SCOT. Les démarches-quartiers de chaque ville seront également associées à la demande de débats et de concertation au cœur des quartiers.

POUR EN SAVOIR PLUS ou pour nous faire part de vos remarques, rendez-vous sur le site web de Plaine Commune : www.plainecommune.fr, rubrique « le territoire, ses projets ».



Balades urbaines

CES RENDEZ-VOUS CONVIVIAUX ET GRATUITS PROPOSENT DES PROMENADES POUR DÉCOUVRIR LES DIFFÉRENTES FACETTES DE PLAINE COMMUNE.

Ces balades sont l'occasion de rencontres entre habitants, élus et techniciens pour échanger sur les thématiques du SCOT telle que l'habitat, l'environnement, le développement durable et, bien sûr, l'aménagement du territoire.

- 25 mars : « Sous la ville coule une rivière »
- 29 avril : « Les transports entre banlieues et inter-quartiers »
- 27 mai : « Le canal Saint-Denis à vélo »

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis, au 01 49 15 98 98, ou www.plainecommune.com

Fêtes des villes

À L'OCCASION DES FÊTES DE PRINTEMPS, PLAINE COMMUNE VA À LA RENCONTRE DES HABITANTS .

Le stand de Plaine Commune présentera une exposition sur le projet du territoire : venez découvrir l'agglomération en famille !

- 22 et 23 avril : Fête des tulipes de Saint-Denis
- 8 mai : Pierrefitte-sur-Seine
- 20 mai : La Courneuve
- 10 juin : Stains
- 18 juin : Aubervilliers
- 24 juin : l'Île-Saint-Denis
- 24 et 25 juin : Epinay-sur-Seine

LEXIQUE



■ **SCOT :** Schéma de cohérence territoriale

■ **PADD :** Projet d'aménagement et de développement durable

■ **Loi SRU :** Loi solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000

■ **PLD :** Plan local de déplacement

■ **DOG :** Document d'orientations générales

■ **PCE :** Plan communautaire de l'environnement

■ **PLH :** Plan local de l'habitat

6 AVRIL

Débat autour du projet d'agglomération à La Courneuve.

26 AVRIL

Débat des élus du territoire sur l'avancement du travail sur le PADD.

FIN AVRIL

Présentation du SCOT en Conseil de développement.

DÉBUT MAI

Réunion du prochain Comité partenarial : présentation du contenu du PADD et des orientations générales d'aménagement.

4 MAI

Débat autour du projet d'agglomération à Pierrefitte-sur-Seine.

CONTACTS

Danièle VIGIER
E-MAIL : daniele.vigier@plainecommune.com.fr

Elodie BERTHOMIER
E-MAIL : elodie.berthomier@plainecommune.com.fr

CELLULE SCOT DE PLAINE COMMUNE
21, AVENUE JULES RIMET
93218 SAINT-DENIS CEDEX
TÉL : 01 55 93 55 55